

**L'ESSENTIEL**

L'information simple comme bonjour



# Le FOREM, Actiris, c'est, ce n'est pas...

Cahiers > Le chômage en Belgique

Le 17 septembre 2013 | Mise en ligne : **Thierry Verhoeven**

**Pas assez d'emplois pour tous ? C'est vrai. Avec la crise, il y a de quoi être découragé. Pour trouver un emploi, le chemin est long. C'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à se faire aider. Et pour l'emploi et la formation en Wallonie, il y a le FOREM. Et en région de Bruxelles capitale, il y a Actiris**

**Le FOREM, c'est le service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle. Actiris, c'est le service public bruxellois de l'emploi et de la formation professionnelle.**

Cela signifie que ces organismes sont là pour vous informer, vous guider, vous aider à trouver un emploi ou une formation, vous accompagner dans votre parcours professionnel.

**Le FOREM, Actiris, c'est là que vous pouvez vous informer**

Vous cherchez un emploi ou une formation. Qui contacter ? Que devez-vous faire ? Quels sont vos droits de demandeur d'emploi ? Quelles sont vos obligations ? Un conseiller FOREM ou Actiris répond à ces questions.

*Le FOREM, Actiris, c'est là que vous pouvez vous orienter*

Que savez-vous faire ? Et que voulez-vous faire ? Travailler en Belgique ou à l'étranger ? Suivre une formation ? Avec vous, un conseiller fait le point sur votre situation professionnelle et vous aide à définir votre projet professionnel. Il peut vous orienter vers la recherche d'emploi, une formation au FOREM ou dans un autre organisme.

**Le FOREM, Actiris, c'est là que vous pouvez être guidé dans votre formation**

Pour retrouver un emploi, vous avez besoin d'être formé. Le FOREM et Actiris vous guident dans votre parcours de formation. Il vous accueillent dans ses centres de formation ou vous présente l'offre de ses organismes partenaires

**Le FOREM, Actiris, c'est là que vous pouvez être aidé dans votre recherche d'emploi**

Ce n'est pas toujours facile de trouver du boulot. Où chercher les offres d'emploi ? Comment vous présenter à l'employeur ? Un conseiller FOREM vous aide à être plus efficace dans votre recherche. Il vous soutient dans vos actions.

**Le FOREM, Actiris, c'est là que vous pouvez trouver un accompagnement**

Pour vous guider, pour avancer plus vite dans votre parcours professionnel, un conseiller vous propose ses conseils adaptés à votre situation personnelle.

## **Le FOREM et Actiris, sont des organismes régionaux.**

Le FOREM assume ces missions pour une région : la Wallonie. A Bruxelles, c'est Actiris. En Flandre, c'est le VDAB.

## **Le FOREM, Actiris, ce n'est pas l'ONEM**

Etre inscrit au FOREM ou chez Actiris est une des conditions pour obtenir des allocations de chômage. Mais c'est l'ONEM qui accepte ou refuse de vous verser ces allocations. Et c'est l'ONEM qui suit et évalue vos efforts pour retrouver de l'emploi. L'ONEM est un organisme fédéral. Les décisions qu'il prend valent pour tous les demandeurs d'emploi du pays.

Dans le cadre de l'accompagnement, le FOREM et Actiris sont obligés de transmettre à l'ONEM certaines données qui vous concernent : si vous répondez ou non aux convocations, si vous êtes présents ou non aux séances d'information ; si vous respectez ou non vos engagements. L'ONEM peut vous sanctionner ou suspendre vos allocations si vous ne respectez pas vos engagements.

## **Le FOREM, Actiris, ce n'est pas une caisse de paiement.**

Le FOREM, Actiris ce n'est pas la CAPAC

Si l'ONEM décide de vous verser des allocations de chômage, vous devez être inscrit à un organisme de paiement : la CAPAC ou un syndicat. L'organisme de paiement est le lien entre l'ONEM et vous. Un syndicat peut aussi vous défendre en cas de problème avec l'ONEM.